

AFFILIATION CLUB

RAPPEL

Avant toutes prises de licences 2024 sur l'espace club, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « activer le club », ce qui débloquera le club pour la validation des licences.

A noter, que cette affiliation « informatique » ne prévaut pas de l'affiliation complète du club.

PROCEDURE

L'affiliation se fait en deux temps :

- Le club envoie la demande d'affiliation (précisant les membres du bureau) et le paiement de l'affiliation avec un bordereau de paiement, disponibles sur notre site internet.

A réception, le comité régional pré affine le club.

- La pré affiliation réalisée par le comité régional permet au club de renouveler les licences et de générer les bordereaux depuis l'espace club.

Le club envoie au comité les bordereaux de licences avec les paiements correspondants.

Le club est définitivement affilié quand le comité régional a validé un minimum de 6 licences dont obligatoirement celles du président, du trésorier, du secrétaire et du correspondant du club.

♦ TARIF AFFILIATION CLUB 2024

1^{ère} Affiliation Nouveau Club : 145 €

Renouvellement Affiliation Club : 245 €

A ce tarif, se rajoutera une cotisation départementale qui vous sera facturée par chaque département

LICENCES 2023

Depuis le 25/08/2023, la prise dématérialisée de licence 2023 est fermée sur l'espace club et sur l'espace licencié pour éviter des ouvertures de dossier pour 2024 sur la mauvaise saison.

Seules les licences pass'accueil et pass'découverte sont opérationnelles.

Si, toutefois, vous deviez enregistrer des licences 2023, merci d'adresser votre demande de licence au secrétariat en lui transmettant l'additif et la demande de licence signés par le club et le licencié.

LICENCES 2024

Nous vous informons que la tarification fédérale des licences est en ligne sur notre site internet ([cliquez ici](#)), le tarif de chaque type de licences a augmenté de 2 €.

La prise de licence 2024 dématérialisée s'effectuera en deux étapes :

◆ A partir du 1^{er} septembre 2023

- Nouveaux licenciés
- Renouvellement des catégories non soumises au classement minimum (Staff, jeunes - Licences bureau club à la condition que la licence ne soit pas une licence compétition)

◆ 1^{er} octobre 2023

- Ouverture à tous en renouvellement.

Ce décalage est nécessaire pour permettre l'établissement et la validation des classements minimums.

CERTIFICAT MEDICAL

La gestion des certificats médicaux pour la saison 2024 est modifiée.

Les compétiteurs majeurs n'auront plus à fournir un certificat médical, mais devront **obligatoirement** passer par le "**Module Santé**" présentant des informations médicales et des questions liées qui se trouvent sur l'espace licencié et qui sera proposé lors de la prise de licence.

La première partie de ce module santé est en fait un équivalent du "**questionnaire de santé**" **dont la réponse conditionnera le fait de devoir ou non fournir un CM de moins de 6 mois.**

A partir de la saison 2024, la délivrance d'une catégorie arbitre ne nécessite plus de certificat médical, ni de passer par le Module Santé.

Tout comme pour les Mineurs, ce questionnaire ne doit pas être renvoyé vers le comité ou sauvegardé dans le système, seule la zone de la demande de licence prévue à cet effet, doit être complétée, attestant de la réponse à "Non". Cela sera enregistré informatiquement.

Dans le cas où une réponse "oui" a été enregistrée, un nouveau modèle de certificat médical a été créé, car pour les majeurs, la pratique devra alors être conditionnée à un examen particulier avec réalisation d'un électrocardiogramme.

Les certificats médicaux reçus ne portant pas la mention d'un "électrocardiogramme" devront donc être refusés.

C'est pourquoi nous vous conseillons fortement d'inciter vos licenciés à utiliser les certificats médicaux types téléchargeables depuis les espaces licenciés, afin d'éviter tout problème de conformité.